

Commissaire aux comptes

Hakim BELHABCHI
Julien FRAYSSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

357 DRIVE EVENTS
21 Avenue de la Croix Blanche
33670 CREON

RCS BORDEAUX 520 045 501

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code du Commerce par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous :

- ✓ Présenter notre analyse de la situation de votre société.
- ✓ Faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code du Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la Société :

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- ✓ Les comptes arrêtés au 31 décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 113 849 Euros, contre un chiffre d'affaires de 133 000 Euros en 2024.
- ✓ Les capitaux propres s'élèvent à 2261 Euros au 31 décembre 2025.
- ✓ L'actif de la société est essentiellement constitué de biens immobiliers pour un montant brut de 2 092 460 Euros.

- ✓ Les dettes dont le total est de 2 145 602 Euros au 31 décembre 2025 comprennent principalement le compte courant d'associé intragroupe envers la société Sofingrand pour un montant de 2 110 351 Euros.
- ✓ Ces comptes ont été arrêtés par le gérant, sur les éléments disponibles à la date du 31 décembre 2025.

Mission du Commissaire à la Transformation :

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à :

- ✓ Contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- ✓ Vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Les avantages particuliers n'appellent pas d'observation de notre part, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

Fait à CARCASSONNE,
Le 28 mai 2026.

LE COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SARL FB AUDIT LEGAL

Julien FRAYSSE

